

AFFELNET LYCÉE 2025 TOUR SUIVANT N°1

AFFECTATION EN 1^{RE} ANNÉE DE CAP, 2^{DE} PRO ET 2^{DE} GT

1) Public concerné :

- élèves non affectés : refusés sur l'ensemble de leurs vœux
- élèves nouvellement arrivés dans l'académie
- élèves affectés ayant fait l'objet d'une erreur dans le traitement de leurs dossiers ou dont la situation exceptionnelle nécessite de nouveaux vœux
- élèves pour lesquels un vœu de recensement a été saisi au tour principal

Attention dans les deux derniers cas, pour retrouver ces élèves dans Affelnet et saisir des vœux, il faut aller dans le menu « saisie des vœux », cliquer sur « Tous » en haut à droite de l'écran au niveau des élèves sélectionnés, puis sur chercher (cf. copie d'écran ci-dessous) :

The screenshot shows the Affelnet web interface for 'TOUR SUIVANT N°1 - SAISIE DES VOEUX EN ÉTABLISSEMENT'. The interface includes a navigation bar with 'Accueil', 'Aide', 'Contact', and 'Calendrier des académies'. The main content area displays search filters for '97404695 COLLEGE MAISON BLANCHE ST PAUL'. The filters are organized into rows: 'INE', 'Nom', 'Prénom', and 'Classe' in the first row; 'Formation', 'État', and 'Présence vœux AFFELNET' in the second row. A 'Chercher' button is located below the filters. On the right side, there is a 'Quitter' button and a 'UN FILTRE EST ACTIF' indicator. Below the filters, a table header shows columns for 'INE', 'Nom prénom(s)', 'Classe', 'Formation [option(s)]', 'Nb vœux', 'Candidats du tour', and 'État'. The table currently shows '0 élément(s)'. A blue arrow points from the text above to the 'Chercher' button.

2) Modalités de candidature en 2^{de} pro :

Les élèves formulent **au maximum trois** vœux à partir de la fiche de candidature Affelnet sur places vacantes. L'établissement d'origine (y compris les établissements hors académie) saisit les vœux dans Affelnet.

L'établissement d'origine doit ensuite faire signer au responsable légal la fiche de saisie.

En cas d'erreur dans les dossiers du tour principal Affelnet, l'établissement d'origine :

- saisit des vœux sur places vacantes et informe **si nécessaire** la DRAIO pour qu'une bonification soit éventuellement étudiée.
- si aucune saisie informatique n'est possible faute de places vacantes, transmet les éléments probants à la DRAIO pour une éventuelle notification d'affectation en dehors d'Affelnet en liste supplémentaire prioritaire n°0.

Contacts : sylvie.huyez@ac-reunion.fr / annabelle.lacombe@ac-reunion.fr

3) Modalités de candidature en 2^{de} GT

Au tour suivant n°1 le lycée de secteur n'est plus garanti. Il est donc conseillé après le vœu 1 de secteur, de saisir d'autres vœux 2^{de} GT dans d'autres lycées.

Les élèves non affectés en voie pro ayant une décision d'orientation 2^{de} GT peuvent formuler un vœu 2^{de} GT.

Pour les élèves déjà affectés, en cas d'erreur dans les dossiers ou de déménagement récent (avec justificatif), l'établissement d'origine saisit également le(s) vœu(x) 2^{de} GT.

En cas de contestation du refus de la demande de dérogation par la famille, **aucune saisie dans Affelnet ne doit être faite.**

La famille peut faire une demande de recours **jusqu'au mercredi 13 août 2025** auprès de nos services en envoyant une lettre accompagnée des justificatifs à : bo.secretariat@ac-reunion.fr.

Ce recours sera examiné après la rentrée scolaire, le jeudi 21 août 2025.

En attendant, les familles doivent inscrire leur enfant dans le lycée d'affectation.

4) Calendrier :

- **Du lundi 07 juillet 8h30 au mardi 08 juillet 2025 à 16H00** : l'établissement d'origine saisit les vœux des élèves dans l'application AFFELNET Lycée.

L'application est accessible à l'adresse habituelle suivante : <http://scoweb.ac-reunion.fr>

Cliquer ensuite sur le menu Tour suivant, puis sur « saisie des vœux ».

N.B : Pour tout problème de droit d'accès contacter monsieur Thierry Coupeau au 02 62 48 14 99

- **Jeudi 10 juillet 2025 : résultats du Tour Suivant n°1 AFFELNET Lycée**

Menu « Tour suivant » puis « listes et statistiques ».

Les notifications d'affectation ainsi que les fiches « résultats de l'affectation » seront disponibles à partir du menu « Tour suivant », puis « diffusion » des résultats.

NB : Les élèves extérieurs à l'académie s'adressent à leur établissement d'origine pour remplir leur fiche de candidature. L'établissement d'origine saisira les vœux via la procédure de saisie simplifiée **au plus tard le mardi 08 juillet 2025 à 14h00 heure Métropole.**

RAPPELS IMPORTANTS :

- **Vous devez vérifier que les vœux saisis sont compatibles avec la décision d'orientation.**
- **Il n'y a plus de codes vœux spécifiques pour les 3PMET : tous les élèves candidatent sur les mêmes code vœux de 2NDPRO.**
- **L'affectation dans le privé n'est plus gérée dans les tours suivants.**
- **Les vœux de recensement n'existent plus : si des élèves sont maintenus en 3^e, sont intéressés par des formations en apprentissage, rejoignent le privé, une MFR ou une autre académie, ne pas saisir de vœux.**
- **Il n'y a plus de validation de fin de saisie pour le chef d'établissement.**

Contacts SAIO :

Sylvie Huyez
02 62 48 27 95
sylvie.huyez@ac-reunion.fr

Annabelle Lacombe
02 62 48 27 89
annabelle.lacombe@ac-reunion.fr